

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201089-20250224-202502-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Département de la Loire

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025 DELIBERATION N° 202502-04

Nombre de Conseillers :

Nombre de membres en exercice: 15

Quorum:8

Nombre d'absent(s): 5

Nombre de membres présent(s): 10

Nombre de pouvoir(s): 2

Nombre de suffrages exprimés: 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-Le-Grand dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe DESTRAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 18 FEVRIER 2025

Étaient présents : DESTRAS Christophe ; Michel RIBBA ; ROCHET Christine ; DECHAUMET Sébastien ; MBOCK Eléazar ; BOURGIN METTON Nadine ; DUMOULIN Denise ; DUPEYRON Serge ; VIRICELLE Françoise ; CROZIER Julien ;

Etaient absents excusés: GARNIER Léo; CLUZEL Sylvain; CRETON Cécile

Avaient donné procuration: CHEVROT Christine à RIBBA Michel; LAGARDE Elisabeth à DESTRAS Christophe

Secrétaire de séance : BOURGIN METTON Nadine

Objet: VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

FONCT	253 441.80 €	67 279.40 €	125 447.48 €			311 609.88€
INVEST	137 370.60 €		-20 070.59 €	39 558.80 € 5 041.00 € -34 5	-34 517.80 €	76 176.21 €
		00 070 50 6	-28 676.59 €		-34 517.80 €	
		2023		recettes		
		sur les résultats		dépenses		DE RESULTAT
		prise en 2024				L'AFFECTATION
		délbération			REALISER	COMPTE POUR
	CA2023	L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE 2024	REALISER 2024	RESTES A	PRENDRE EN
	RESULTAT	PART AFFECTEE A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHEFRES A

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 est de <mark>+ 311 609.88</mark>€. Ce résultat est à affecter au budget primitif 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201089-20250224-202502-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

L'adjoint en charge des finances propose d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

*Le résultat de clôture de la section d'investissement 2024 est de 110 694.01€ (compte R001).Le solde des restes à réaliser d'investissement 2024 étant déficitaire pour un montant de 34 517.80€ (39 558.80€ en dépenses et 5 041.00€ en recettes). Le résultat cumulé en section d'investissement est donc excédentaire de 76 176.21€

*Le montant de l'offre de concours que la commune apportera pour la réfection de la rue Froide étant de 158 864.78€.

Il est donc proposé donc d'affecter à la section d'investissement du budget primitif 2025 la somme de 193 382.58€ (compte R1068).

Sur le résultat à affecter, après l'affectation au budget d'investissement, reste la somme de 118 227.30€. Il est donc proposé d'affecter la somme de 118 227.30€ à la section de fonctionnement du budget primitif 2025 (compte R002).

Vote: Pour:

12

Contre:

0

Abstention:0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions d'affecter le résultat, comme suit :

EXICEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	311 609.88 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1058)	.€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	193 382.58 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	118 227.30 €
Total affecté au c/ 1068 :	193 382.58 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A L'Hôpital-Le-Grand, le 25 février 2025

Le Maire,

Le secrétaire,

Christophe DESTRAS

BOURGIN METTON Nadine